

**Sujet :** Du bon usage des infrastructures et moyens communaux en période électorale

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

Samedi 7 septembre dernier, la place St Lazare connaissait une intense activité : un peu à cause du marché, ses quelques commerçants et rares chalands mais on pouvait surtout y croiser des fonctionnaires au travail, des candidats en campagne et des personnes qui font les deux en évitant la schizophrénie grâce à des changements de tenues... Difficile parfois d'identifier les uns des autres !

Le problème est qu'à force de jouer à pile ou face, parfois, on s'emmêle les pinceaux. On a ainsi pu voir des fonctionnaires candidats portant une tunique floquée du logo de la liste du Bourgmestre entrer dans un local communal sis 23 rue de Brabant, on a pu voir des candidats non fonctionnaires y entrer les mains vides également et en ressortir les mains pleines et, à l'intérieur dudit local, il fut possible d'observer au travers de la porte ouverte du matériel de propagande électorale, notamment des t-shirts à la gloire de l'action d'un candidat posés sur une chaise à côté d'une tenue de gardien de la paix et d'un costume de flamant rose.

Interpellé par des témoins des faits, dont votre serviteur, l'une des personnes cumulant les rôles de fonctionnaire et de candidat nous déclara, vêtue d'un t-shirt partisan, "être en congé" mais devoir également "assurer la surveillance du local" dont elle avait la clé et qu'elle ferma suite à notre présence.

D'aucuns qualifieront sans doute la situation d'abus de biens sociaux mais je laisserai à d'autres plus savants que moi dans les choses de la loi le soin de s'exprimer sur ce point, j'ai d'ailleurs cru comprendre que toutes les pièces avaient été transmises à qui de droit.

Mais mon propos ne vise ici encore pas la polémique et plutôt la bonne gestion communale : nous ne voudrions pas que la dizaine de fonctionnaires communaux présents sur des listes ou leurs gestionnaires qui n'auraient pas pris des mesures adéquates se retrouvent devant les tribunaux, causant un souci de gestion à notre commune. En conséquence, mes questions porteront sur les mesures prises pour limiter ce genre d'incidents et éviter que de situation schizophrénique, l'affaire ne tourne au judiciaire :

- Quelles mesures sont prises pour contrôler que les locaux communaux ne sont pas utilisés à des fins électorales par les candidats d'une liste ?
- Quelles mesures sont prises pour conscientiser et informer le personnel quant aux actes permis ou non en période électorale ? En ce compris en termes d'utilisation de l'infrastructure, des outils, des locaux, ou plus généralement des titres et fonctions occupés au sein de l'administration lors de communication électorale comme des menaces de cessation d'acquisition de produits chez des commerçants ou d'insultes contre des candidats sur les réseaux sociaux ?

- A un mois de la date de l'élection, les fonctionnaires-candidats sont-ils bien en congé jusqu'à l'élection ou affectés à des tâches où ils ne sont plus en contact officiel avec le public?

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire